



Problème d'un titre de séjour non renouvelé sans informations

Par **ninievnz_old**, le **21/11/2007** à **19:30**

Bonjour, j'ai un ami paraguayen, arrivé légalement à paris avec un titre de séjour pour être assistant de langue. Cette année, il a voulu resté en France pour poursuivre ces études. Il a obtenu une carte étudiante dans une école de commerce en Alternance en première année, qui avait une convention avec son pays. Son titre de séjour n'a pas été renouvelé, AU DERNIER MOMENT, le dernier jour de la validité de son titre de séjour de l'année passée, de manière à ce qu'il ne puisse désormais faire appel. Aucunes explications "LEGALES" ne lui a été apportées. Qu'en est il de ces recours, de ces droits dans la mesure où il a tout ses papiers réglementaires (sauf titre de séjour), où il est arrivé légalement...?

Merci d'avance pour des réponses précises sur les recours possibles. Merci